

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023

D.CN.2023-106

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT TRIPARTITE ENTRE LA CRÈCHE PRIVÉE "DEUX PIEDS DEUX POUCES", LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES DE HAUTE-SAVOIE ET LA VILLE D'ANNECY, POUR LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE, LES BONUS "MIXITÉ SOCIALE", "INCLUSION HANDICAP", ET "TERRITOIRE CTG"

Rapporteur : Christelle MERMILLOD BLARDET

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le 26 MAI 2023

Délibération publiée le 30 mai 2023

Le vingt deux mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quinze mai deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

ALLARD Catherine (pouvoir à LAFARIE Marion), AVET LE VEUF Elodie (pouvoir à DELÉAN Thierry), BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), CECCHINEL Lola (pouvoir à SERRATE Bénédicte), DULELLARI Ornella (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), GRANGE Antoine (pouvoir à LEPAN Claire), JULIEN Charlotte (pouvoir à DIXNEUF Samuel), KRIVOBOK Nicolas (pouvoir à TOÉ Jean-Louis), LEPAGE Sophie (pouvoir à COHEN Guillaume), PESSEY Tony (pouvoir à RIGAUT Jean-Luc), SAUTY Yannis (pouvoir à FARMER Chantale), SEGAUD-LABIDI Nora (pouvoir à MARIAS Benjamin).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GRANGER Anthony

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT TRIPARTITE ENTRE LA CRÈCHE PRIVÉE "DEUX PIEDS DEUX POUCES", LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES DE HAUTE-SAVOIE ET LA VILLE D'ANNECY, POUR LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE, LES BONUS "MIXITÉ SOCIALE", "INCLUSION HANDICAP", ET "TERRITOIRE CTG"

Rapporteur : Christelle MERMILLOD BLARDET

Il est rappelé que la ville d'Annecy, pour étoffer son offre d'accueil de jeunes enfants, a signé en 2019, un marché public avec la crèche privée « Deux Pieds Deux Pouces », pour la réservation de 13 berceaux, soit 12 places en tranche ferme et 1 place en tranche optionnelle.

La crèche « Deux Pieds Deux Pouces » est par ailleurs soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Elle perçoit à ce titre, la Prestation de Service Unique (PSU) ainsi que les bonus « inclusion handicap » pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap, et « mixité sociale », pour l'accueil d'enfants issus de familles vulnérables.

Au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) signés par les collectivités, ces financements sont complétés, par le bonus « Territoire Convention Territoriale Globale » (Ctg).

Le bonus « Ctg » est une aide complémentaire à la prestation de service unique, versées aux structures soutenues financièrement par une collectivité locale engagée auprès de la CAF, dans un projet de territoire au service des familles.

Le bonus « Ctg » est attribué au gestionnaire éligible à la PSU, qui bénéficie d'un soutien financier de la collectivité territoriale ayant la compétence Petite Enfance et signataire d'une Convention Territoire Globale.

Issue des financements accordés précédemment au titre du Contrat Enfance et Jeunesse, cette subvention de fonctionnement vise à :

- Favoriser le maintien de l'offre par l'encouragement à la poursuite des cofinancements publics ;
- Poursuivre l'encouragement au développement en prenant appui sur les projets de territoire qu'incarnent les Ctg, en tenant compte de la richesse du territoire. En cas de développement de l'offre, le bonus Ctg, attribué pour les places nouvelles sera ainsi modulé en fonction de la richesse du territoire.

Conformément au cadrage financier du contrat de marché public se terminant le 31 août 2024 et afin de ne pas perturber l'équilibre économique du contrat de réservation de berceaux en cours, le versement de la subvention bonus « Territoire Ctg » sera effectué auprès de la ville d'Annecy signataire de la Ctg. Il ne sera pas effectué de reversement à la crèche Deux Pieds Deux Pouces.

Au renouvellement du marché public, le bonus Ctg sera versé directement au gestionnaire.

Pour prendre en compte le bonus « Territoire Convention Territoriale Globale », la CAF demande à la crèche « Deux Pieds Deux Pouces » et à la Ville de signer une convention d'objectifs et de financement tripartite qui précise les conditions d'éligibilité et les modalités de calcul et de versement.

La commission générations futures du 2 mai 2023 a donné un avis favorable à la signature de cette convention.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs et de financement tripartite entre la ville d'Annecy, la crèche privée « Deux Pieds Deux pouces » et la CAF pour la prestation de service unique et les bonus « mixité sociale », « inclusion handicap » et « Territoire Ctg » ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

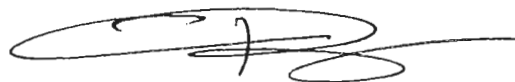
La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le Secrétaire de séance
GRANGER Anthony
Conseiller municipal



Pour extrait conforme
Par délégation du Maire
BRANDO Christelle
Cheffe du service
de la Vie de l'Assemblée



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.